

DÉPARTEMENT DU NORD
COMMUNES DE HORDAIN et LIEU-SAINT-AMAND
Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH)

**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE
UNIQUE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE
ET D'EXPLOITER UNE USINE DE TISSAGE
PRESENTÉE PAR DICKSON CONSTANT SAS**

N° E210000105/59

CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'enquête publique ayant pour objet la demande unique d'autorisation de construire et d'exploiter une usine de tissage présentée par DICKSON CONSTANT s'est déroulée normalement pendant **36** jours consécutifs du :

Lundi 20 décembre 2021 au lundi 24 janvier 2022 inclus

-Vu la demande de désignation d'un Commissaire enquêteur faite par Monsieur le Préfet du NORD, Bureau des Installations classées pour la protection de l'Environnement, en date du 22 novembre 2021,

-Vu la décision du Président du Tribunal administratif de LILLE du 23 novembre 2021 désignant le commissaire enquêteur,

-Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du NORD en date du 29 novembre 2021, prescrivant du 20 décembre 2021 au 24 janvier 2022 inclus une enquête publique concernant la demande présentée par la société DICKSON CONSTANT en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une usine de tissage située sur les communes de HORDAIN et LIEU-SAINT-AMAND ,

- Vu la publication dans la Presse :

- NORD ECLAIR du samedi 04 décembre 2021 et du mercredi 22 décembre 2021
- LA VOIX DU NORD du samedi 04 décembre 2021 et du mercredi 22 décembre 2021

- **Constatant que :**

- La société DICKSON CONSTANT est issue du mariage en 1969 de DICKSON et CONSTANT. Elle intègre le groupe américain GLEN RAVEN, numéro 1 mondial de textiles techniques d'extérieur, en 1980. DICKSON CONSTANT emploie 600 personnes en France et 75% de sa production est destinée à l'exportation dans 110 pays. Les marchés de DICKSON CONSTANT concernent l'équipement des bateaux, la protection solaire, l'ameublement intérieur et extérieur et le revêtement de sol. DICKSON CONSTANT est le leader mondial en textiles d'extérieur.

1338

- Les infrastructures de DICKSON CONSTANT ont connu une extension régulière au cours de ces 40 dernières années, ce qui a conduit la société à acquérir **en décembre 2020** un nouveau site industriel à HORDAIN implanté sur un axe autoroutier stratégique pour assurer la satisfaction des clients en terme de délais de livraison. DICKSON CONSTANT s'engage à long terme sur le terrain du Parc Jean Monnet à HORDAIN pour pouvoir doubler son site de production d'ici 5 à 10 ans afin de maintenir la croissance constante et durable qu'elle connaît depuis 35 ans, tout en maintenant et modernisant le site de production de WASQUEHAL. Le terrain industriel acquis par DICKSON CONSTANT couvre une superficie de 100 000 m². Une usine HQE (Haute Qualité Environnementale) du 21^{ème} siècle équipée de métiers Jacquard dernière génération y sera construite. DICKSON CONSTANT envisage d'y créer 150 emplois sur 3 ans.

Dans un premier temps la société procèdera à l'aménagement et l'exploitation d'une usine de tissage dans le bâtiment déjà existant de 14 400 m², dans laquelle était exercée l'activité textile HIMEXFIL. L'activité dans ces locaux a commencé en mai 2021 sous le régime de la déclaration ICPE. Dans un second temps sera construit sur un terrain à bâtir adossé pour être ensuite exploité un entrepôt de stockage de 18000 m² de surface au sol et 24 000 m² de plancher permettant le stockage des matières premières et des produits finis,

- Le site est localisé sur les communes de HORDAIN et LIEU-SAINT-AMAND dans le Parc d'Activités Jean MONNET géré par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH). Le P.A.

Jean MONNET accueille actuellement 54 entreprises. Le site DICKSON CONSTANT est bordé, au Nord par l'industrie automobile PSA-Sevelnord et le centre logistique BC Auto Enchères, à l'Est par l'autoroute A2 et l'usine automobile PSA-Hordain, à l'Ouest par le service logistique GEODIS et la route nationale D630 et au Sud par un entrepôt occupé par GSF Pluton, entreprise de nettoyage.

Le terrain du site est situé en zone Ue au Plan local d'urbanisme en vigueur sur la commune de HORDAIN, dédié aux activités économiques, industrielles, artisanales, tertiaires et logistiques. Le P.L.U.i. futur reprend lui aussi un zonage UEh (hauteur plus importante) permettant l'implantation d'activités industrielles (courrier de la CAPH du 8 janvier 2021).

Par ailleurs, sur ce site, et notamment dans les locaux repris par DICKSON CONSTANT, étaient exercées des activités textiles relevant du régime de l'autorisation ICPE, l'exploitant étant alors la société HIMEXFIL. La base des installations classées recense 13 établissements industriels en fonctionnement relevant des régimes de l'autorisation et de l'enregistrement ICPE dans les communes d'implantation et les communes proches. Le site DICKSON CONSTANT n'est pas concerné par des périmètres de protection de captages pour l'alimentation en eau potable. Il est à l'extérieur d'un périmètre de protection éloigné. DICKSON CONSTANT s'implante donc sur un site déjà précédemment occupé par une ICPE (HIMEXFIL) exerçant une activité similaire déjà soumise au régime de l'autorisation ICPE,

- **Sur le plan environnemental** l'étude d'impact indique que les mesures décrites permettent de garantir que le site pourra fonctionner dans le respect des dispositions réglementaires environnementales. Elle souligne par ailleurs que le site présente un intérêt écologique limité au regard des diagnostics faune/flore et zone humide réalisés. Elle précise qu'en l'absence de ce projet, les bâtiments existants n'étant pas entretenus, l'aspect paysager est susceptible de se dégrader avec un bâtiment passant progressivement dans un état de délabrement. Enfin DICKSON CONSTANT a répondu point par point aux observations de la MRAe,
- **S'agissant des dangers**, le principal risque lié au projet industriel DICKSON CONSTANT est l'incendie des matières combustibles mises en œuvre dans le procédé et entreposées en grande quantités. Néanmoins l'ensemble des prescriptions relatives à la prévention des sinistres sera respecté. La gravité pour l'incendie des cellules de stockage ouest est qualifiée de modérée, le risque étant jugé acceptable au sens de l'arrêté du 29 septembre 2005 et les intérêts à protéger définis dans l'arrêté stockage de polymères du 15 avril 2010 respectés eux aussi. Par ailleurs les fumées

toxiques consécutives à l'incendie généralisé d'une cellule ne présentent pas de risques pour les tiers,

- Le CE a obtenu des dirigeants de DICKSON CONSTANT tous les renseignements pouvant l'éclairer sur le projet et ses conséquences en matière d'environnement et de dangers,
- Aucune observation n'a été consignée tant sur le registre dématérialisé que sur les registres d'enquête papier,

Considérant que :

- aucune anomalie ou omission susceptible de mettre en cause la constitution du dossier d'enquête n'a été relevée,
- la durée de l'enquête, la période durant laquelle elle s'est déroulée, le nombre de permanences ainsi que les mesures de publicité prises ont permis à chacun de prendre connaissance du dossier,

le Commissaire enquêteur donne :

Un Avis favorable

à la demande unique présentée par la société DICKSON CONSTANT en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter une usine de tissage située sur les communes de HORDAIN et LIEU-SAINT-AMAND.

Le 1^{er} février 2022

Le Commissaire enquêteur

Jean BERNARD